Commune de Marines
www.marines.fr
Place du Maréchal Leclerc
95640 Marines
Tel. 01 30 39 70 21 - Fax. 01 30 39 96 60
Courriel : contact@mairie-marines.org

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 095-219503703-20260413-2026DM06-AU

N° : 2026DM06

SERVICE : Juridique **REF. : LL**	DECISION DU MAIRE 2026

Objet

SIGNATURE CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES AVEC DEIIS- SOLUTIONS INFORMATIQUES

Le Maire de Marines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°2026-CMa-03-24 du 27 mars 2026 relative aux délégations de pouvoir consenties au Maire

Considérant la nécessité pour la commune de Marines d'être accompagner en ingénierie informatique faute de ressources en interne,

Considérant le non-renouvellement du contrat précédent conclu avec l'entreprise KOEZIO,

Considérant la proposition de l'entreprise DEIIS située au 5 rue Ferrié à ENNERY,

DECIDE

Article 1 : de signer le contrat de prestation de service en informatique avec la société DEISS prévoyant :

- Un abonnement mensuel à 350 euros HT
- Un accès à la Hot Line pour un forfait mensuel de 10 heures pour 530 euros HT
- Une présence en régie sur site à raison de 4heures tous les 15 jours et hors congés scolaires pour un montant de 670,50 euros HT

Le contrat est conclu du 1er mai 2026 au 31 décembre 2026 et sera renouvelable par tacite reconduction pour une durée d'un an.

Article 2 : De transmettre la présente décision au contrôle de légalité ainsi qu'au Conseil départemental du Val d'Oise.

Fait à MARINES, le 13/04/2026

Le Maire

MAIRIE DE MARINES (VAL D'OISE)

Michel DEJARDIN